

**ARRÊTÉ 2023-207 TEMPORAIRE PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION D'UN ESPACE COMMUNAL  
RUE DU MARÉCHAL JOFRE**

Le Maire de la Commune de Panazol,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Route et notamment l'article R417-11 ;
- Vu le Code Pénal ;
- Vu le projet municipal de construction d'une annexe mairie et d'une halle multifonctionnelle place Achille Zavatta ;
- Considérant qu'il convient, à l'occasion des travaux de construction d'une annexe mairie de déplacer les bornes à verre, la borne textile et les bacs bio-déchets présents rue du Maréchal dans l'emprise du chantier ;
- Considérant, afin d'accueillir temporairement les bornes à verre, la borne textile et les bacs bio-déchets déplacés, et pour des raisons de sécurité publique, qu'il convient de règlementer provisoirement l'occupation du domaine communal situé rue du Maréchal Joffre au droit du pignon du bâtiment de La Poste, du lundi 18 septembre 2023 à 8h00 au jeudi 18 septembre 2025 à 17h00, à l'occasion de travaux précités ;

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Les bornes à verre, la borne textile et les bacs bio-déchets actuellement présents rue du Maréchal Joffre au droit de la place Achille Zavatta seront implantés sur l'espace communal situé rue du Maréchal Joffre au droit du pignon du bâtiment de La Poste conformément au plan ci-annexé, à compter du lundi 18 septembre 2023 et ce jusqu'au jeudi 18 septembre 2025.

**ARTICLE 2:** Conformément à l'article R417-11 du Code de la Route, il est rappelé que le stationnement sur le trottoir au droit des bornes et bacs implantés, est interdit.

**ARTICLE 3 :** Tous les véhicules contrevenant à cet arrêté seront verbalisés et mis en fourrière par les services compétents.

**ARTICLE 4 :** Madame la Directrice Générale des Services de la commune de PANAZOL, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique la Haute-Vienne, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Haute-Vienne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PANAZOL, le 15 septembre 2023

Maire,  
  
Fabien DOUCET

Publié en mairie le **1.8.SEP.2023**.....

ANNEXE À L'ARRÊTÉ 2023-207 TEMPORAIRE PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION D'UN ESPACE COMMUNAL  
RUE DU MARÉCHAL JOFRE

